



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

suite 7.auto évaluation ci-dessus car non visible:

- prise en compte de la loi LOM (équipement de places électriques, stationnement deux roues en surface et dans le parking pour les vélos cargo) De plus, d'une manière générale, le projet urbain est vertueux puisqu'il permet de reconstruire une halle moderne et adaptée aux besoins d'aujourd'hui (avec des objectifs HQE précis) et de créer des espaces verts en centre-ville. Pour ces raisons, il nous semble qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour ce projet.

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Joinville-le-Pont

le,

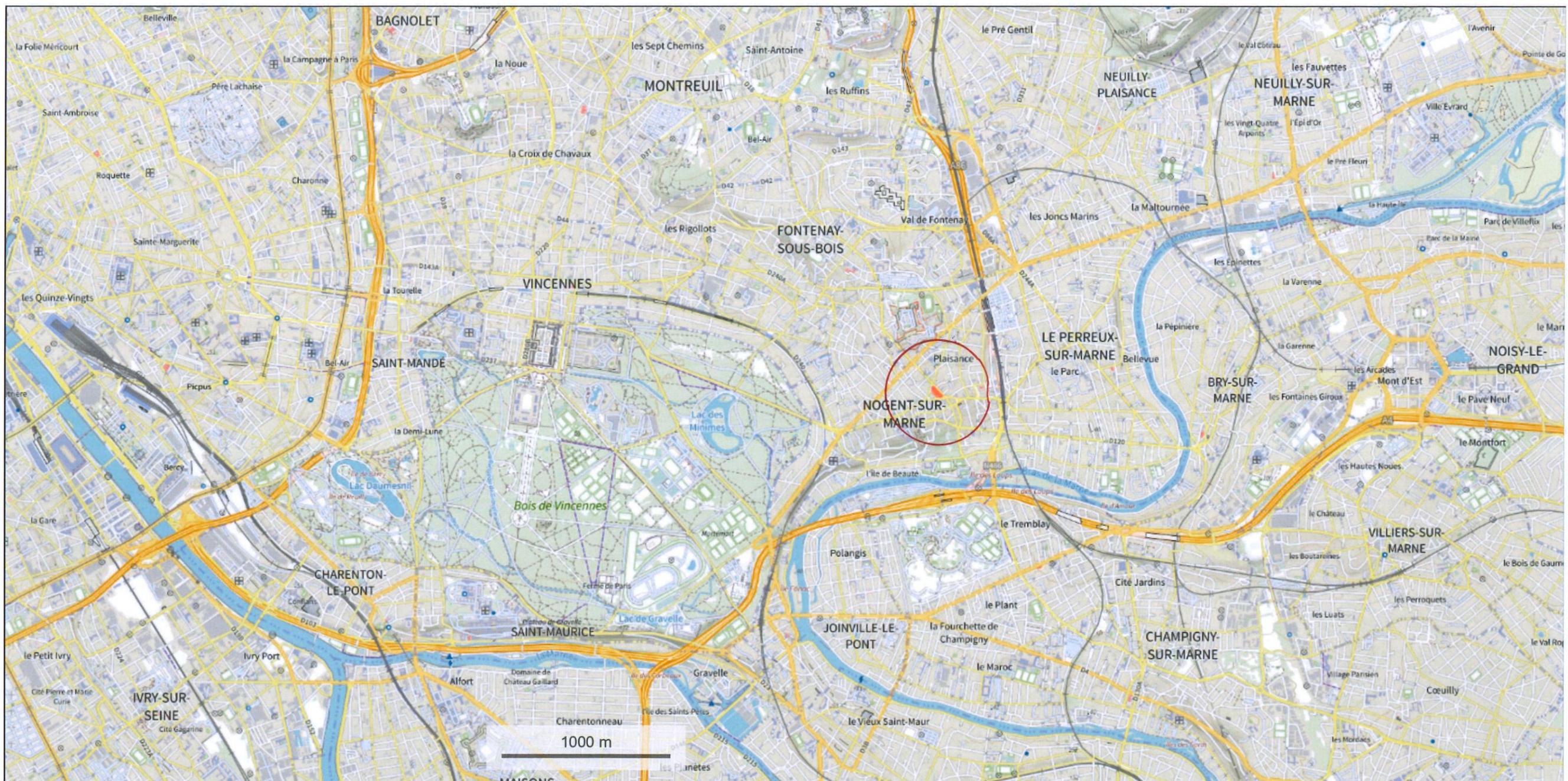
15 septembre 2022

Signature

Olivier CAPITANIO Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

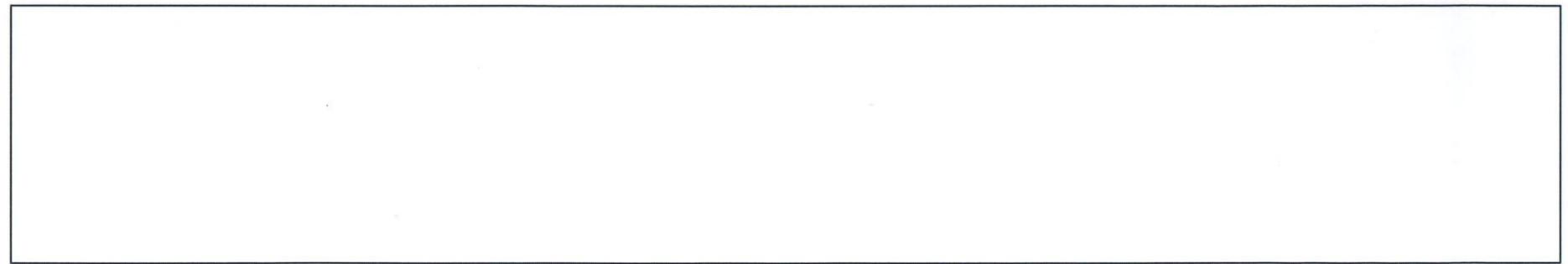


# Coeur de Nogent\_1/25 000e



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 29' 08" E  
Latitude : 48° 50' 19" N



Photos de l'existant permettant de situer le projet dans son environnement

**Photo 1 - 2019**

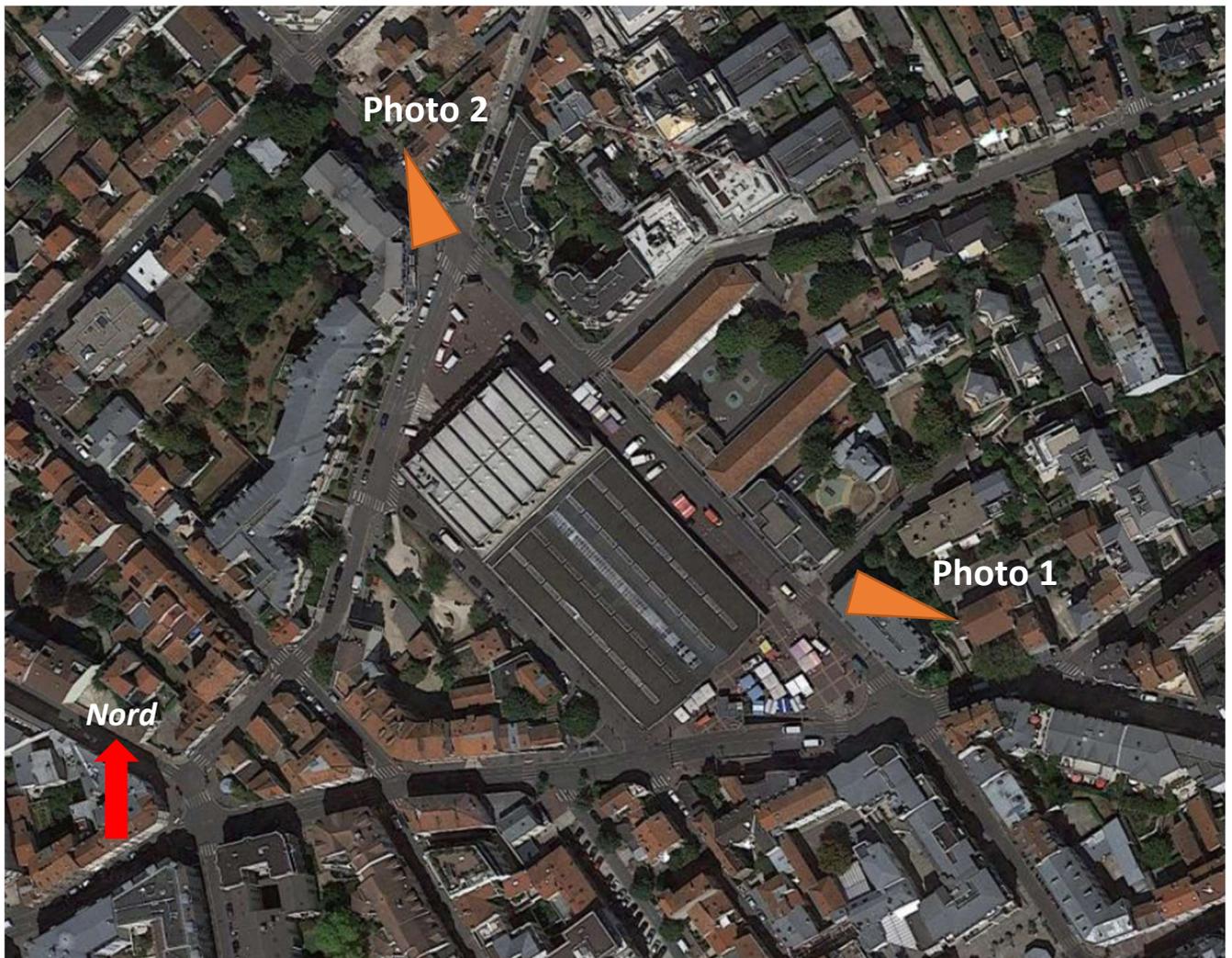
Prise de vue par drone angle sud / est\_ vue dans paysage lointain



**Photo 2 - 2020**

Prise de vue depuis l'espace public, angle nord / est - vue dans environnement proche

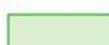
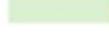
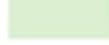
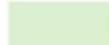
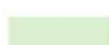




Localisation des prises de vue 1 et 2

## Plans du projet

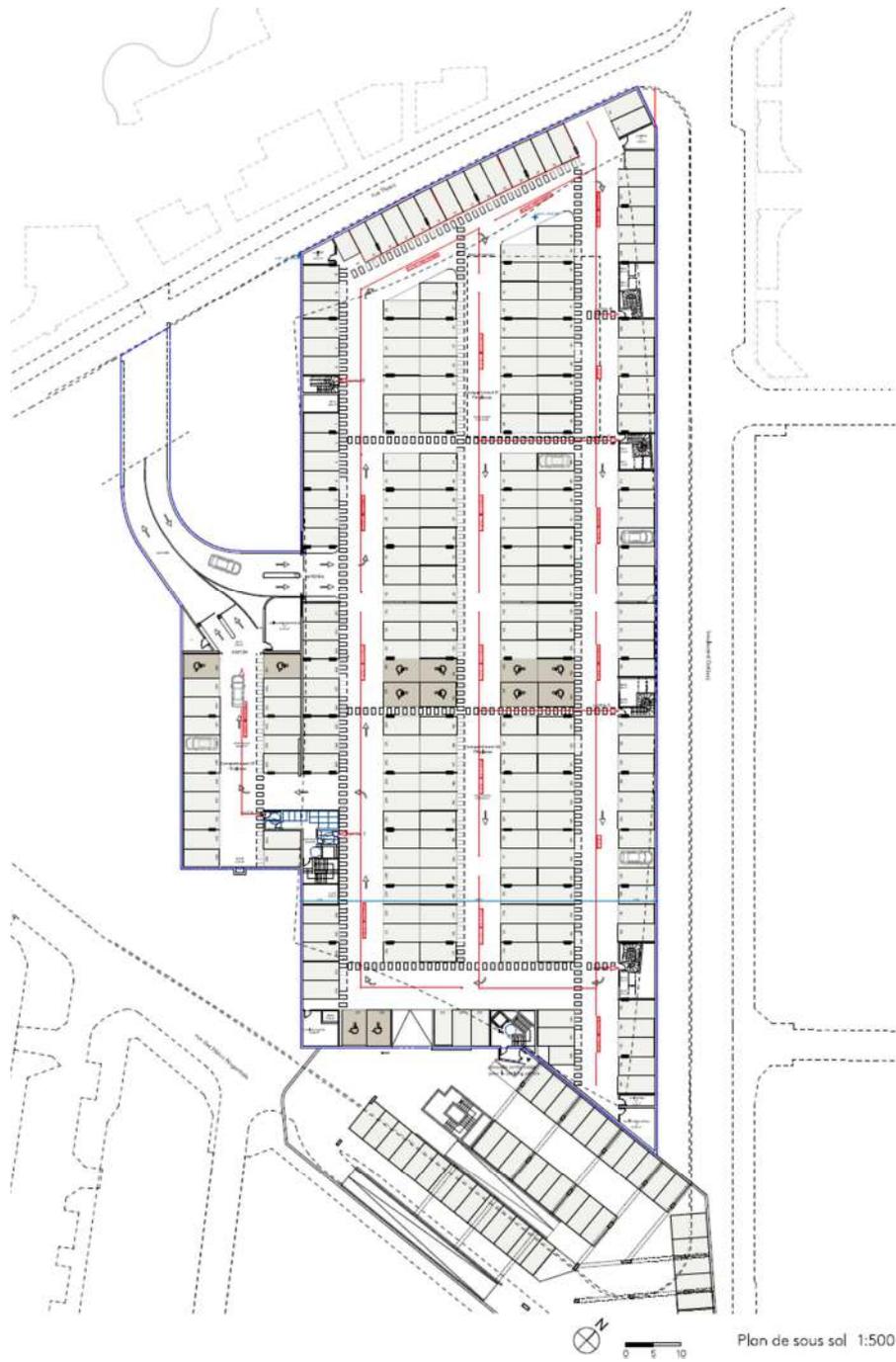
**Légende :**

-  Périmètre de réflexion
-  Périmètre d'intervention
-  Emprise parking
-  pelouse
-  jardin creux
-  forêt urbaine
-  aire de jeux
-  plateau bois
-  dalle béton
-  arbre grande tige
-  arbre en cépée



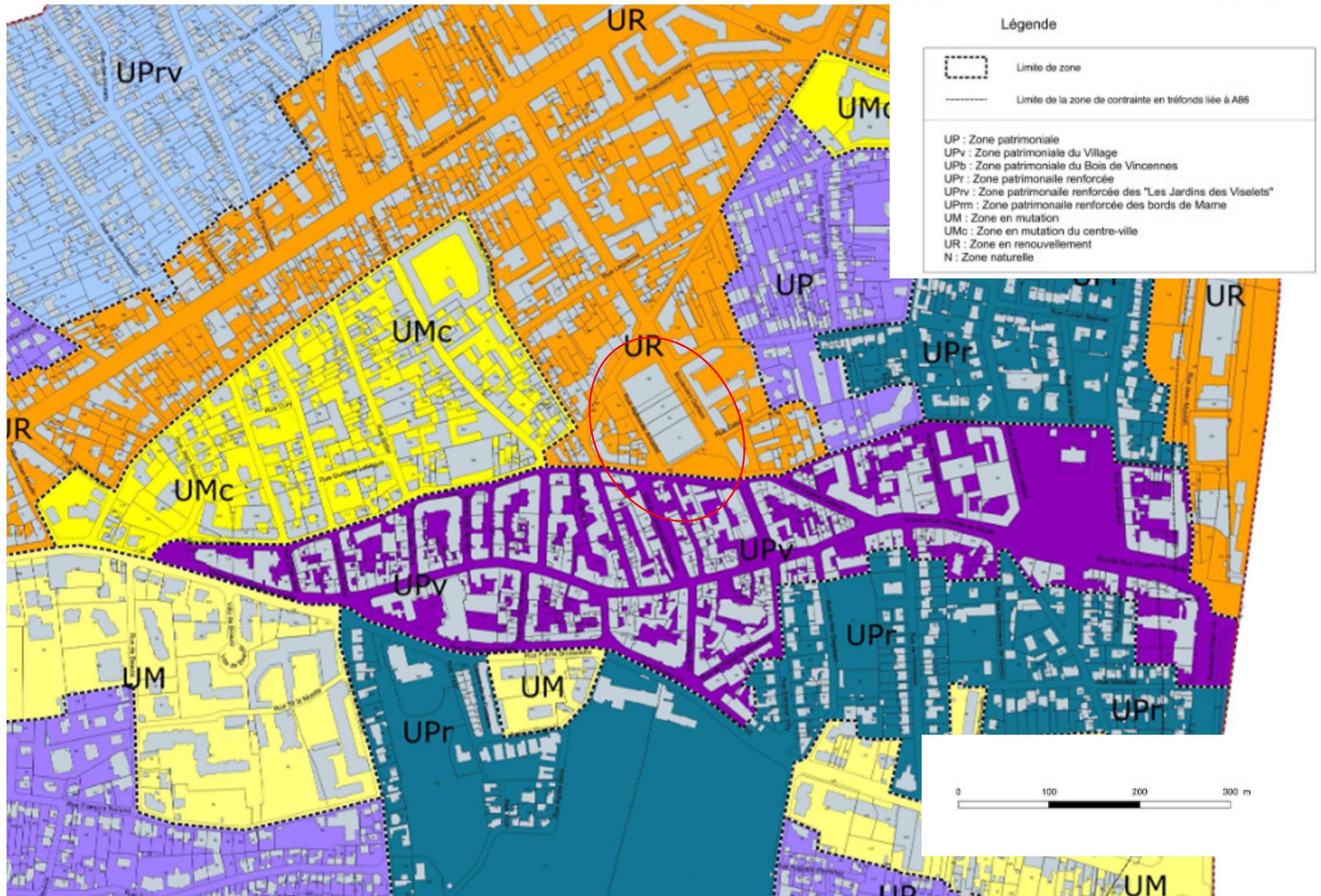
0 10 20

Plan de masse

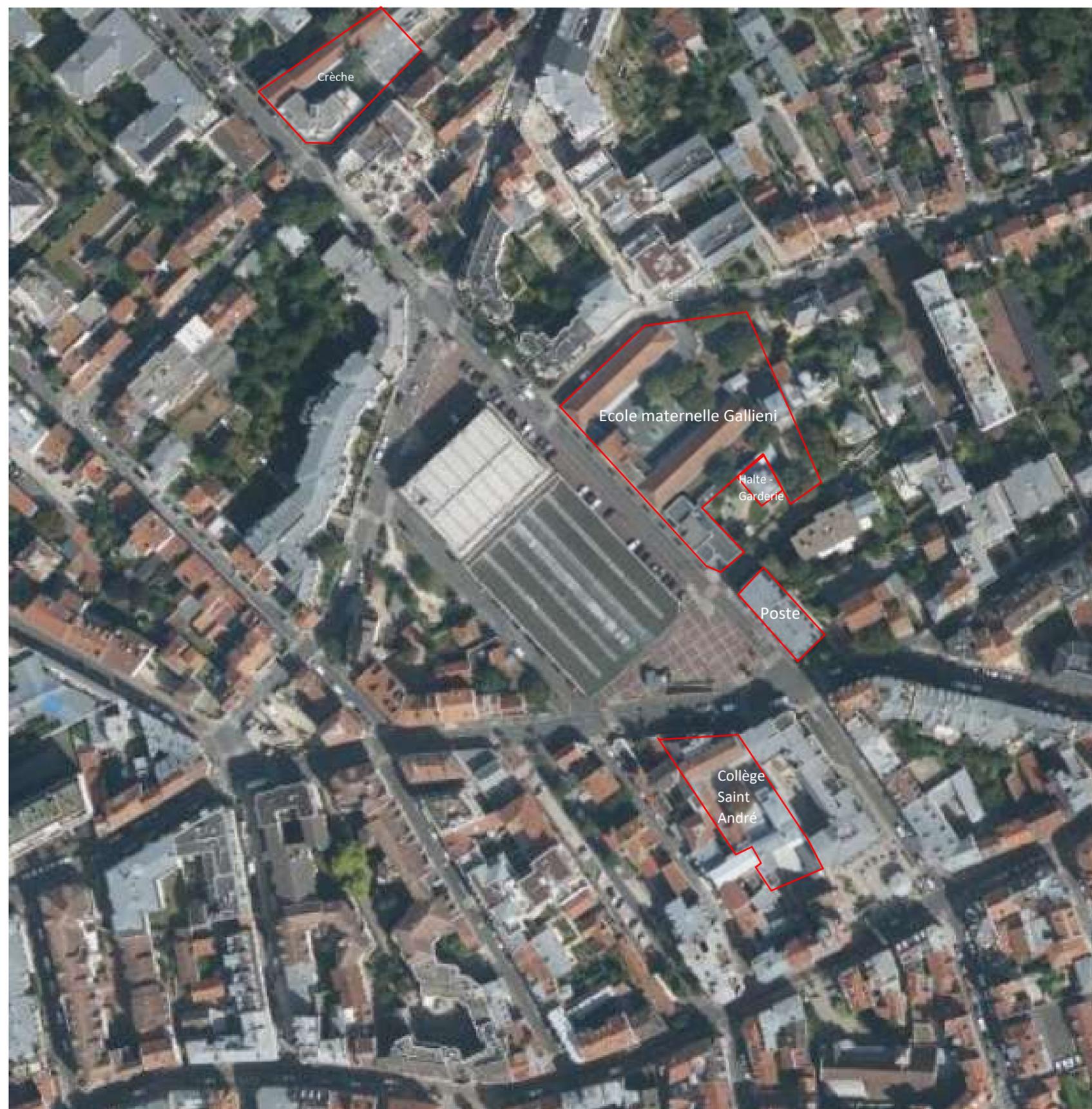


Plan de sous sol 1:500

- Annexe obligatoire n°5 : Le plan des abords du projet -100 mètres minimum- doit préciser via un zonage l'affectation des constructions et terrains avoisinants en terme d'occupation du sol ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;



Source géoportail



0 30 m (environ)

### Types de bâtiments

- Logement individuel
- Petit immeuble collectif (moins de 3 étages)
- Petit immeuble collectif (plus de 3 étages)
- Bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités (moins de 6 étages)
- Bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités (plus de 6 étages)
- Tour et IGH

### Végétation (hauteur en mètres)

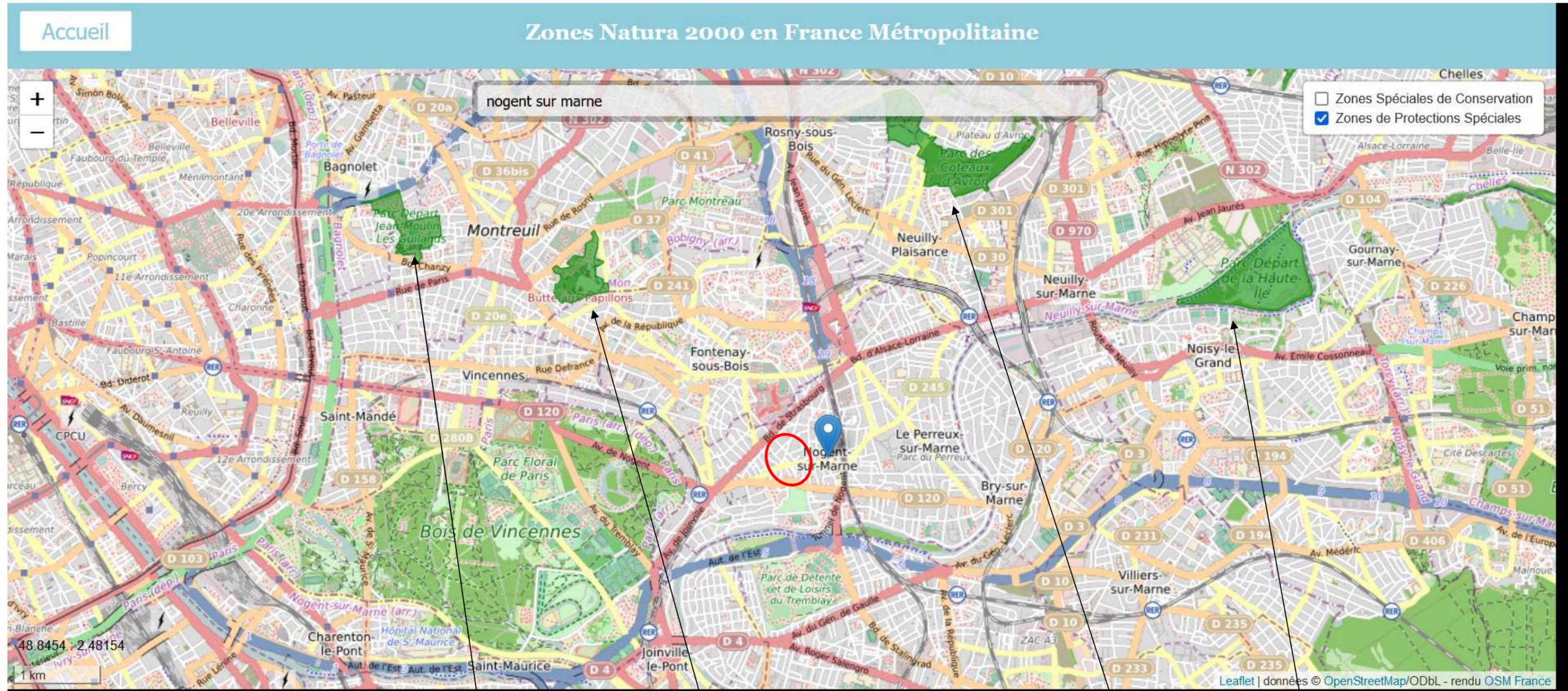
- moins de 1
- de 1 à 10
- plus de 10

0 30 m (environ)

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE-MNT-2015 © Aérodata



- Annexe obligatoire n°6 : Un plan localisant le site du projet au regard des sites Natura 2000 les plus proches.



Sites natura 2000 les plus proches (93) : Parc Jean Moulin – Les Guilands / Parc des Beaumonts (le plus proche à env 3 km du site du projet) / Parc du Plateau d’Avron / Parc de la Haute Ile

Plans des abords du projet échelle 1/4 000<sup>e</sup>  
avec insertion du projet

# Plan des abords 1/4000e



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 29' 08" E  
Latitude : 48° 50' 19" N

**ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2021**

Date de la prise de vue aérienne : 06-09-2021

**ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2021**

Date de la prise de vue aérienne : 06-09-2021

# COEUR DE NOGENT

30.09.2022

## DESCRIPTIF DETAILLE DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PARKING



ENTREPRISE MANDATAIRE : **CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION** - ENTREPRISE VRD : **VALENTIN TP**

ARCHITECTES : **CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES** - AGENCE **ENGASSER & ASSOCIES**

PAYSAGISTE : **CHOREME**

BE STRUCTURE : **EVP ingénierie** - BE FLUIDES : **CTEK** - BE VRD : **ETUDES ET SYNERGIES** - ACOUSTIQUE : **ALTIA ECLAIRAGISTE : 8'18"** - BE ENVIRONNEMENT : **VIZEA** - ECONOMISTE : **BGECO**  
- SSI : **BATISS**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b><i>Objet du document</i></b> .....	<b>3</b>
1.1	Présentation de l'opération.....	3
1.2	Méthodologies et mesures pour limiter les impacts en phase chantier .....	12

# 1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document a pour objet de présenter les dispositions prévisionnelles relatives aux travaux de démolition du parking existant et la construction du nouveau parking de 250 places dans un environnement urbain dense.

Il ne se substitue pas aux méthodologies proposées par l'encadrement de chantier en phase réalisation ni aux prescriptions de sécurité émises par le CSPS.

## 1.1 PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet Cœur de Nogent portera sur :

- Le Désamiantage / Curage / Démolition de la halle existante et du Gymnase
- **L'agrandissement du parking (de 144 à 250 places)**
- La construction d'une nouvelle halle de marché
- L'aménagement d'espaces publics paysagers - création de la « place du village »
- La suppression de la rampe d'accès du parking du Centre et du bloc de circulation verticale piéton localisés sur le site d'étude, au Sud
- La création d'une nouvelle circulation verticale piéton pour remettre en conformité le parking Centre

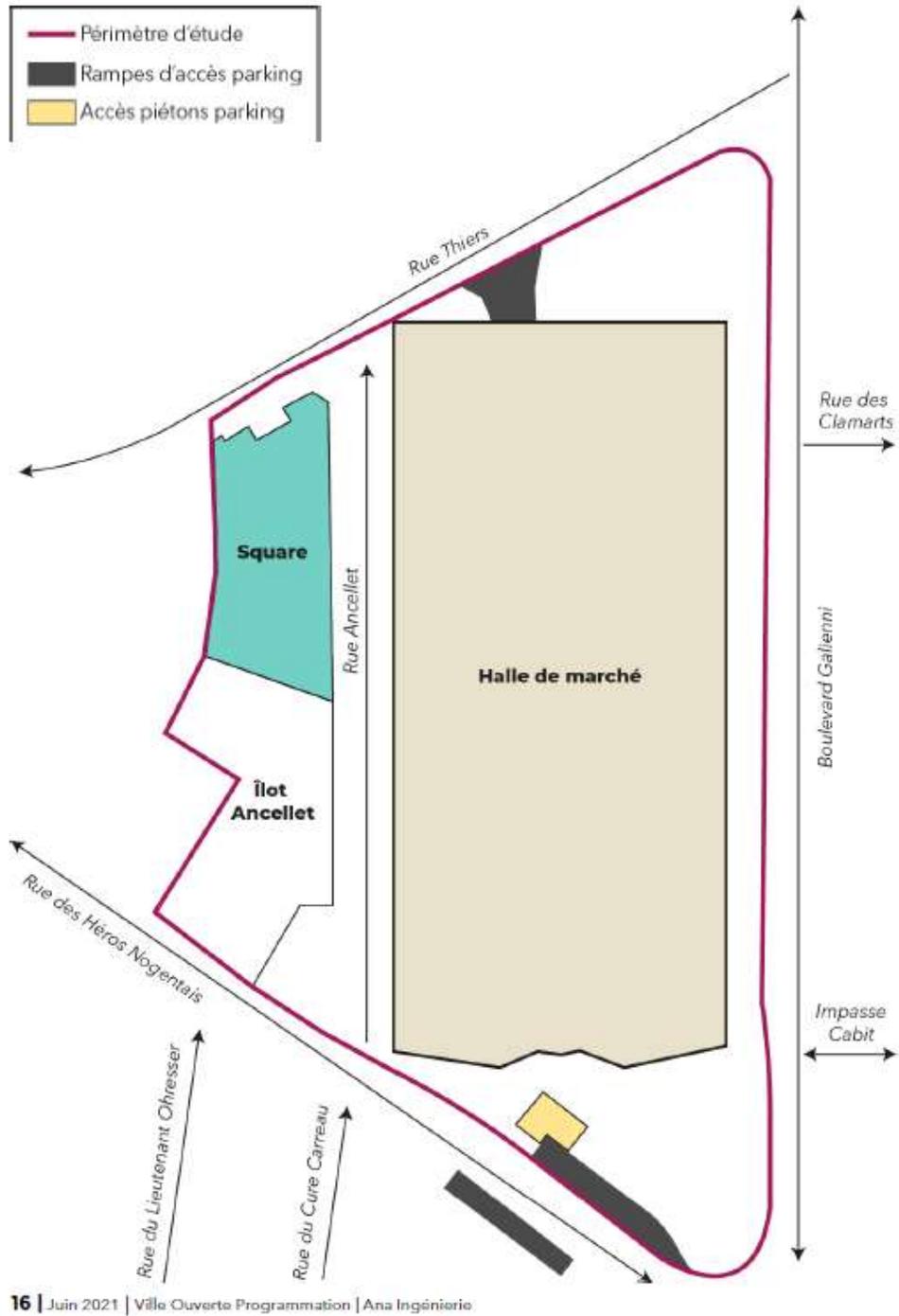
### 1.1.1 LOCALISATION

La future halle de marché sera construite en plein centre-ville de Nogent sur Marne, dans un milieu urbain dense.  
Adresse du site : 4 Rue Alphonse Ancellet, 94130 Nogent-sur-Marne.





Une école maternelle est située en face de la halle de marché existante. Des logements collectifs se situent autour du projet. Le parking du centre-ville est accolé au parking à démolir et à agrandir. L'activité du marché sera maintenue sous la forme de barnums provisoires.



Les bâtiments au droit de l'îlot Ancellet ont déjà été démolis par la ville. Les barnums provisoires seront mis en place au droit de la zone nouvellement libérée selon le phasage présenté dans ce document.

### 1.1.2 PRESENTATION DU PROJET

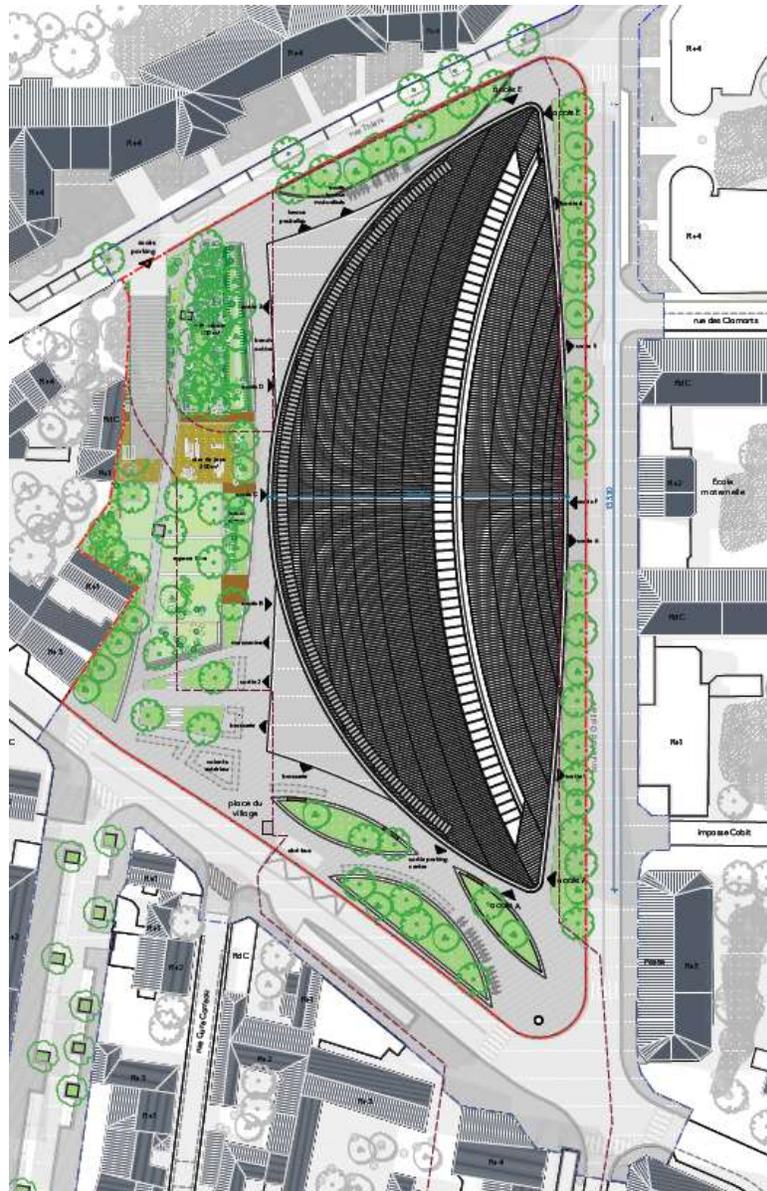
Le projet prévoit la réalisation d'une halle de marché avec un parking de 250 places en sous-sol.

L'espace de marché se développera dans un grand volume unitaire et singulier abrité par une grande toiture. Cet espace généreux sera largement éclairé naturellement par une faille vitrée au faitage de la halle, ainsi que par de grandes baies en pannes et le long du boulevard Galliéni.

A l'intérieur, le marché est organisé de manière à offrir une circulation aisée aux chalands et une bonne visibilité aux commerçants. Ils se développent autour :

- D'une allée circulaire faisant le tour de la halle
- D'une allée centrale longitudinale suivant la courbe du faitage
- D'une allée traversante permettant de mettre en relation le jardin avec le boulevard Galliéni
- D'une succession allées transversales secondaires Est-Ouest

Le sol intérieur de la halle intègre la pente générale de la halle en suivant le dénivelé du terrain. Les allées transversales sont positionnées perpendiculairement à la pente.





Des surfaces annexes sont également prévues au programme :

- Brasserie, Bureaux, espace convivialité au RDC
- Conciergerie, Atelier de cuisine, Garderie au R+1

Le projet propose également un parking souterrain fonctionnel pour permettre aux clients de venir facilement faire leur marché. Conformément au programme il dispose de 250 places de stationnement et offre une hauteur libre sous poutres permettant l'accueil d'utilitaires légers.

Le futur accès véhicules sera implanté rue Thiers, hors du volume de la halle, afin d'éviter les croisements de flux entre piétons et voitures. La rampe d'accès entrée/sortie, est positionnée en limite Est de l'emprise. Cet accès est intégré dans aménagement paysager du jardin par le biais d'une pergola bois végétalisée.

Le parking est situé principalement sous la halle, sur un seul niveau et suivant la pente du terrain. Il propose une connexion améliorée avec le parking centre-ville. L'escalier d'accès de ce dernier, supprimé sur le parvis, est remplacé par une nouvelle évacuation qui permet de maintenir la sécurité des utilisateurs.

Les accès et sorties piétons du nouveau parking sont intégrés dans l'emprise du bâtiment marché, mais donnent tous sur l'extérieur de la halle. Ils fonctionnent indépendamment des ouvertures de marché mais sont positionnés à proximité immédiate des entrées de la halle. L'accès principal avec ascenseur est positionné face à la place du village.



### 1.1.3 LISE DES PRESTATIONS A REALISER

- Lot 00 : Installations de chantier / Prestations communs
  - Démarches et autorisations
  - Hygiène et sécurité du travail
  - Protection des ouvrages existants
  - Déchets de chantier
  - Base vie, clôtures, branchements
  - Moyens de levage
  - Consommations
  - Nettoyage de chantier
  
- Lot 01 : VRD
  - Travaux préparatoires
  - Démolitions VRD et terrassements
  - Assainissement
  - Réseaux
  - Voirie, Parvis, Cheminements
  - Mobilier urbain
  
- Lot 02 : Curage, Démolition
  - Curage
  - Démolition du gymnase
  - Démolition du parking
  
- Lot 03 : Désamiantage
  
- Lot 04 : Gros Œuvre
  - Terrassements
  - Voiles par passes
  - Fondations superficielles
  - Bassin de rétention
  - Dalles basses
  - Voiles et poutres voiles
  - Poteaux / poutres BA et poteaux préfabriqués architectoniques
  - Planchers
  - Maçonneries
  - Escaliers
  - Isolations
  - Canalisations
  - Ouvrages en terrasse
  
- Lot 05 : Charpente bois
  - Arbalétriers
  - Pannes bois

- Poutres bois
- Chevronnage
- Assemblages
  
- Lot 06 : Couverture / Etanchéité
  - Couverture zinc à joints debout
  - Faitage
  - Egout
  - Chéneau périphérique bas
  - Chéneau sous verrière
  - Retombée de couverture
  - Sous-face extérieure de couverture
  - Accessoires
  - Complexe d'étanchéité multicouche élastomère finition dalles sur plots
  - Complexe d'étanchéité lourde des débords de parking
  
- Lot 07 : Traitement de façade
  - Bardage métallique simple peau comprenant ossature verticale
  - Habillage acrotères rooftop
  - Traitement des angles
  - Profil de départ cis grille anti-rongeurs
  - Lasure extérieure sur surfaces béton
  
- Lot 08 : Menuiseries Extérieures
  - Murs rideaux simple vitrage
  - Murs rideaux double vitrage
  - Tasseaux
  - Portes vitrées
  - Protection en grillage métallique des portes extérieures RDC
  - Verrière en toiture
  - Châssis de désenfumage
  - Châssis ouvrants pour ventilation
  - Châssis aluminium
  - Volets roulants su châssis vitré
  - Sore extérieur
  
- Lot 09 : Serrurerie / Métallerie
  - Blocs portes métalliques
  - Ciels d'étals
  - Garde-corps et mains courantes
  - Grilles de ventilation
  - Caniveau métallique
  - Ecran de cantonnement
  - Clôture de fermeture au droit des escaliers montant en mezzanine
  - Porte automatique accès parking
  - Portes coulissantes de recouplement compartiments

- Lot 10 : Menuiseries Intérieures
  - Blocs portes bois intérieurs
  - Blocs portes vitrés intérieurs
  - Châssis vitré intérieur
  - Signalétique intérieure
  - Organigramme
  
- Lot 11 : Plâtrerie / Faux plafonds
  - Doublage thermique au droit des locaux chauffés
  - Cloisons 98/48
  - Faux plafond esthétique
  - Faux plafond 60x60 démontable
  - Faux plafond 60x60 lessivable
  - Isolation en sous face des locaux chauffés
  - Faux plafonds au droit des locaux mezzanine
  - Isolation en sous face de la toiture de la halle de marché
  - Flocage thermique en sous face des locaux chauffés dans le parking
  
- Lot 12 : Revêtements des sols / Faïence
  - Etanchéité sur dalle basse halle de marché
  - Revêtement des sols en résine
  - Carrelage
  - Plinthes
  - Sols en PVC
  - Faïence
  
- Lot 13 : Peinture
  - Travaux de préparation
  - Peinture sur ouvrages béton
  - Peinture sur ouvrages plâtre
  - Peinture sur ouvrage bois
  - Peinture sur ouvrages métalliques
  
- Lot 14 : Electricité
- Lot 15 : CVC / Plomberie
- Lot 16 : Ascenseurs
  
- Lot 17 : Espaces Verts
  - Réalisation des fosses de plantation
  - Substrats et plantations

## 1.2 METHODOLOGIES ET MESURES POUR LIMITER LES IMPACTS EN PHASE CHANTIER

Sont détaillées ci-après les méthodologies envisagées ainsi que les mesures prévues pour supprimer ou limiter les risques liés à l'interface de chantier (notamment en phase de démolition des existants et la construction du nouveau parking) et le voisinage (école maternelle, circulations publiques, circulations piétonnes).

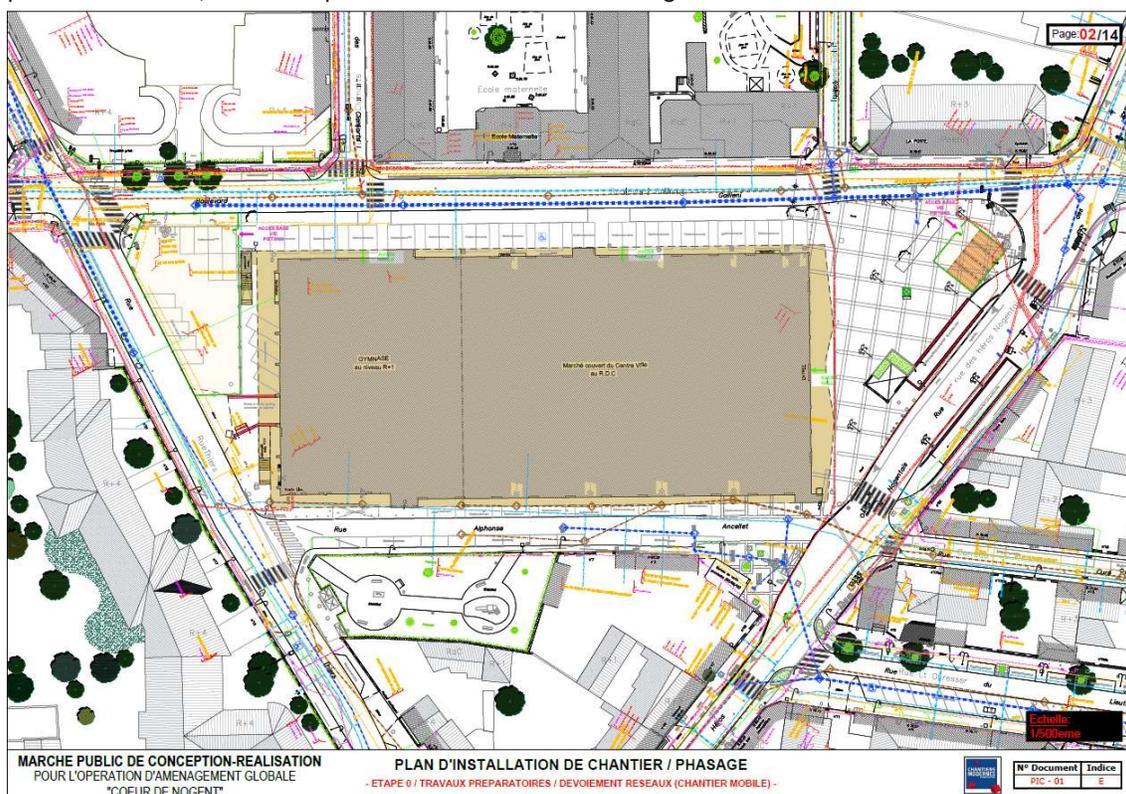
Afin de mieux comprendre les dispositions de sécurité à adopter pour la réalisation du chantier il apparaît opportun de détailler le phasage des travaux.

Le phasage du projet a été pensé de telle sorte à ce que la continuité du marché soit assurée et afin de limiter les nuisances dues au chantier.

Le phasage peut être consulté, au format A3, en Annexe.

### 1.2.1 PHASE 0

Une fois l'OS travaux transmis, l'entreprise procédera à la dépose du mobilier urbain et de la signalétique présente sur le site, suivant les préconisations du maître d'Ouvrage.



Cette première phase, intitulée Phase 0, sera dédiée aux travaux préparatoires et au dévoiement des réseaux. Les réseaux seront dévoyés avant les autres interventions de manière à libérer la parcelle de tout réseau pouvant être endommagé pendant le chantier. Les réseaux concernés sont :

- Le réseau HTA passant en sous face de la dalle haute du parking marché => ce réseau sera dévoyé selon les préconisations transmises sur le tracé des réseaux extérieurs.
- Le réseau gaz situé dans l'emprise du projet et longeant la rue THIERS

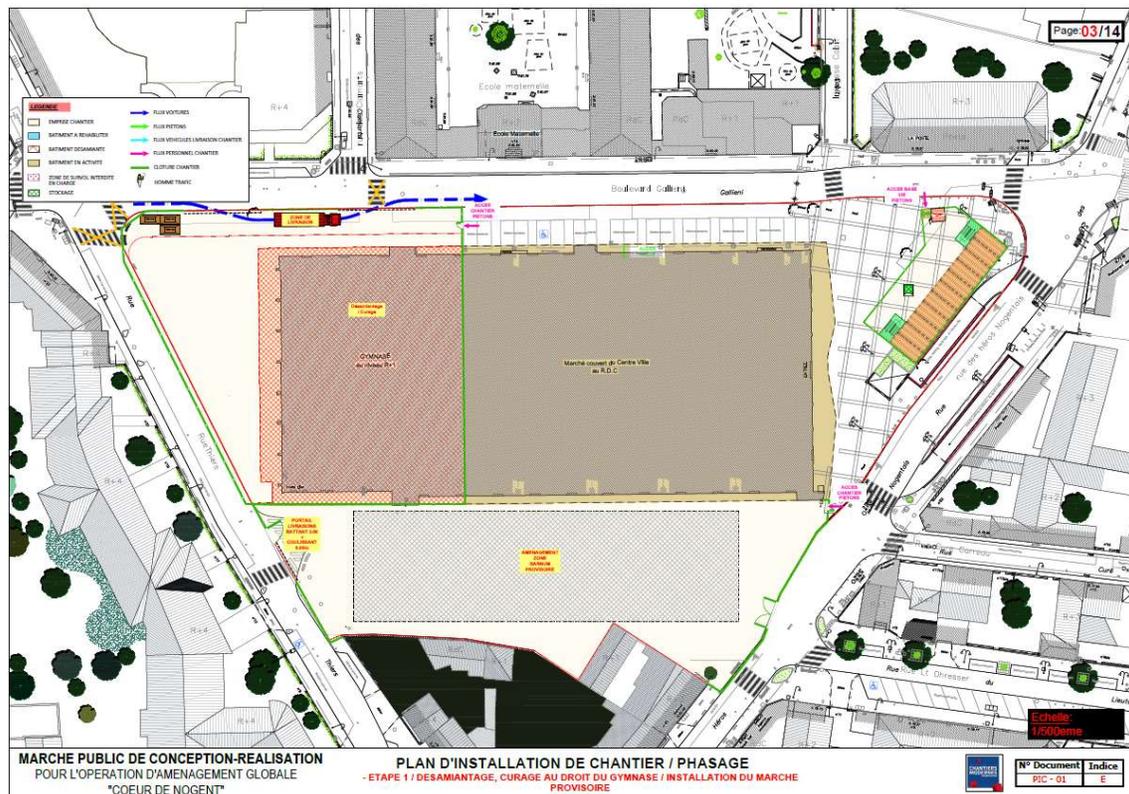
- Le réseau gaz situé en partie Nord Est, sur notre parcelle, le long du boulevard Gallieni

L'activité du marché pendant cette phase préparatoire n'en sera pas perturbée.

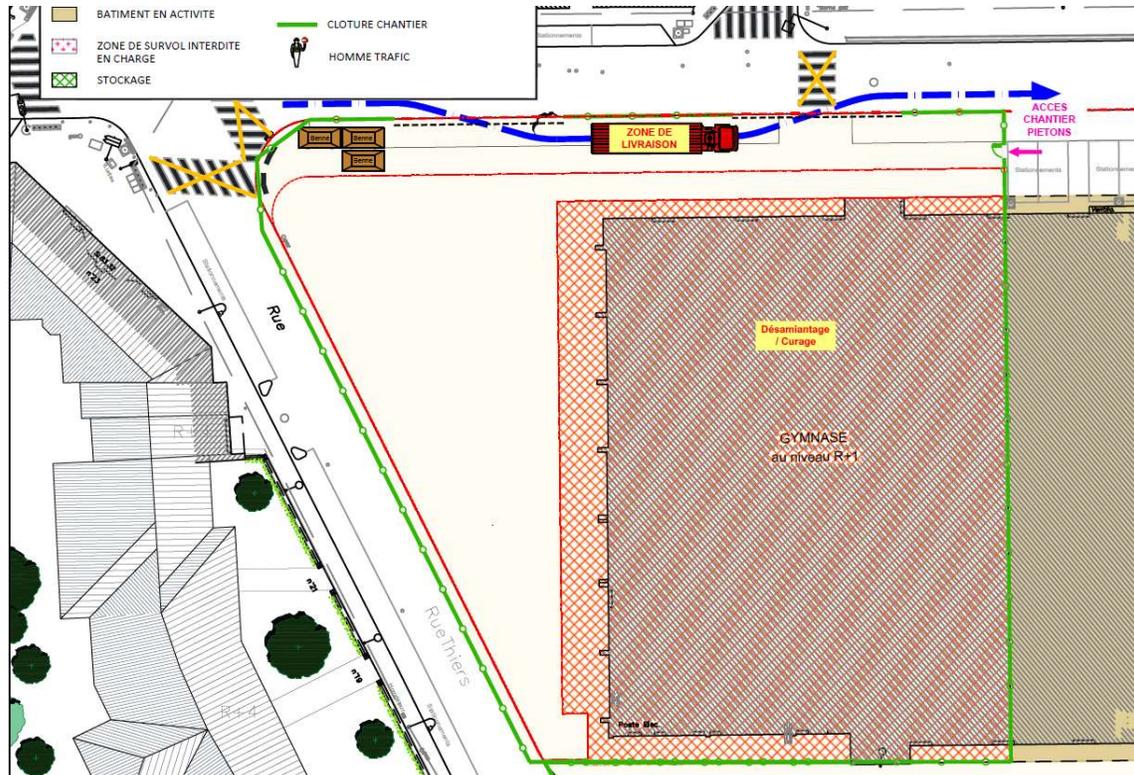
La base vie sera alors placée en partie SUD / EST du site et sera adaptée en fonction des nouveaux effectifs présents sur le chantier. Une clôture complémentaire viendra séparer la zone base vie des espaces publics.

Des clôtures de protection provisoires seront prévues au droit des travaux de dévoiement. Un homme trafic sera présent lors des travaux de dévoiement pour les circulations alternées. Les passages piétons au droit des interventions seront neutralisés pendant la réalisation des dévoiements. Une signalétique claire et visible sera mise en place. Un dévoiement du passage piéton sera à prévoir si nécessaire.

### 1.2.2 PHASE 1



La phase 1 sera dédiée au Désamiantage et au Curage du Gymnase. Un complément de clôtures de chantier sera installé côté Nord du site (représentée en vert ci-dessous). La clôture sera mise en place en limite de la parcelle, à la jonction entre la voirie et le trottoir, tout en respectant les distances minimales pour la circulation des véhicules.



Les passages piétons existants à l'intersection de la rue Thiers avec le Boulevard Gallieni seront neutralisés. Le flux piéton sera dirigé sur le trottoir côté logements collectifs sur la rue Thiers et côté Ecole maternelle sur le boulevard Gallieni.



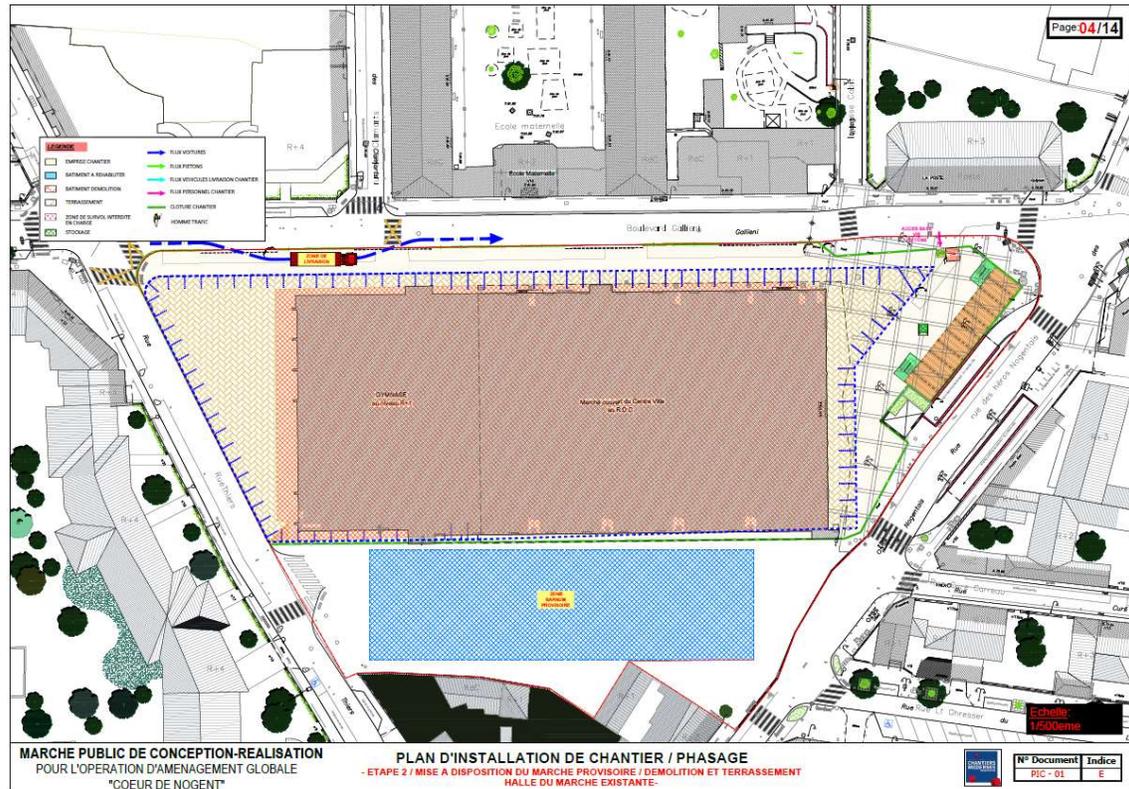
Parallèlement à ces travaux, l'installation du marché provisoire démarrera. Durant cette phase, les protections nécessaires entre la future zone à démolir et le marché provisoire seront installées.

Pendant cette phase, la halle de marché existante sera accessible côté boulevard Gallieni et rue des héros Nogentais.

L'accès au parking marché sera interdit durant cette phase.

Le parking centre ainsi que la circulation verticale n'est pas impacté à ce stade.

### 1.2.3 PHASE 2

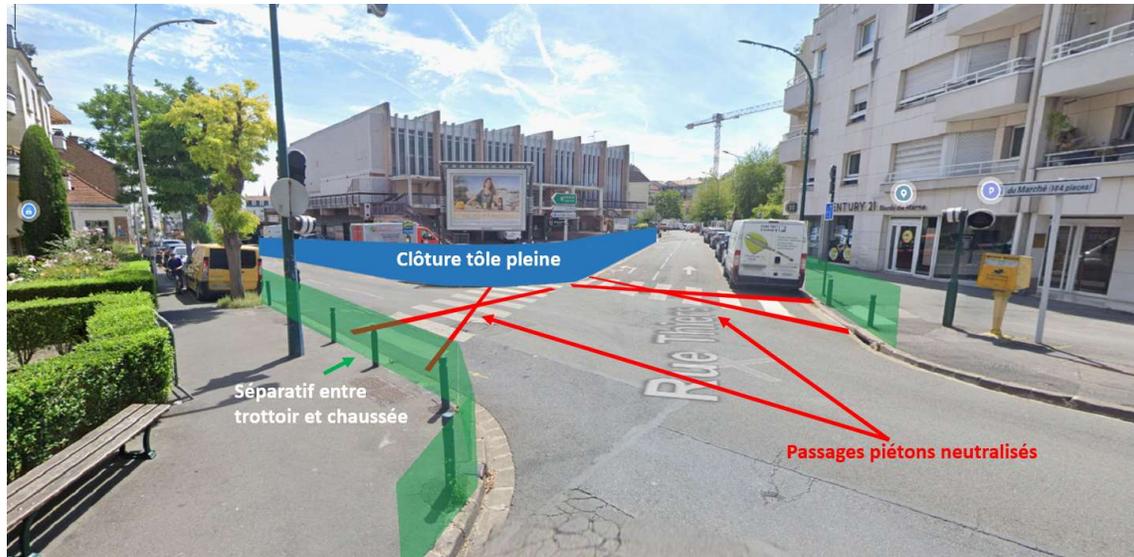


La phase 2 est caractérisée par :

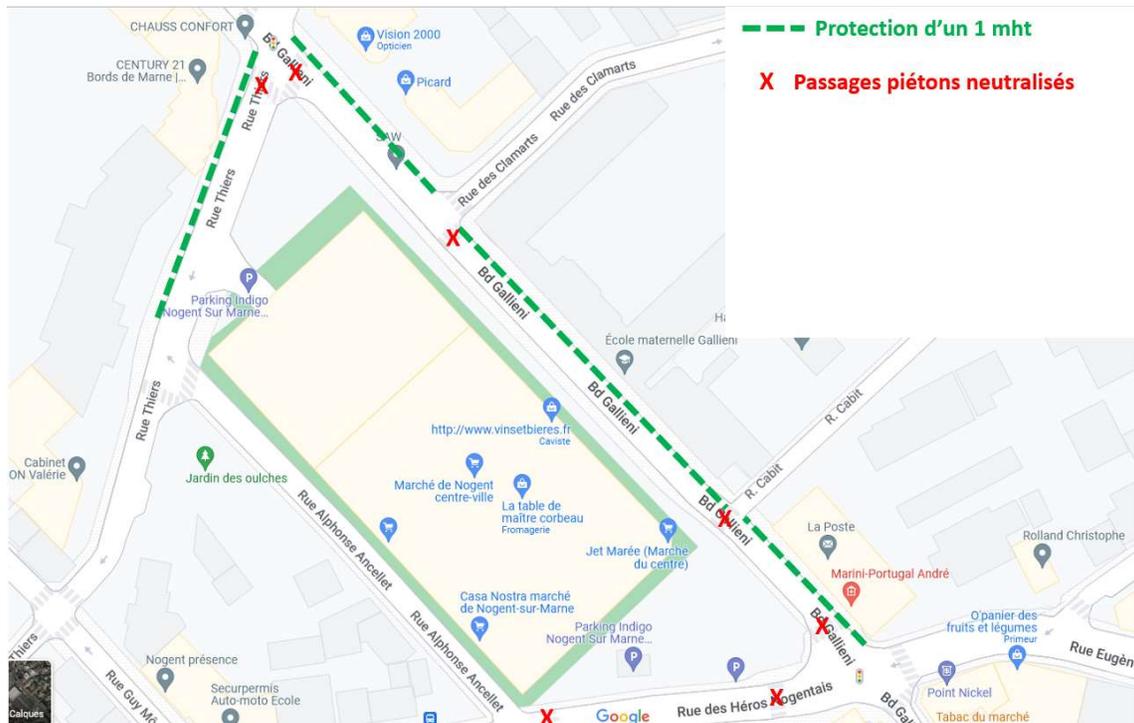
- la mise à disposition du marché provisoire,
- le déménagement des commerçants dans le marché provisoire installé à l'extérieur
- le désamiantage et le curage de la halle de marché
- la démolition de la halle de marché d'un seul tenant
- les travaux de terrassement et voiles par passes

Avant la réception du marché provisoire une commission de sécurité validera l'installation. Nous pourrons alors démonter les clôtures de chantier. Les commerçants pourront donc s'installer dans le marché provisoire qui sera, à partir de ce moment, isolé du reste du chantier à l'aide de clôtures de chantier type tôle pleine.

Des barrières provisoires d'un 1 m de haut pourront être installées sur le trottoir empêchant les piétons à traverser ou à marcher sur les voies existantes.



Ces barrières de protection seront prolongées sur tout le long du boulevard Gallieni afin d’empêcher les piétons de circuler sur la voirie.



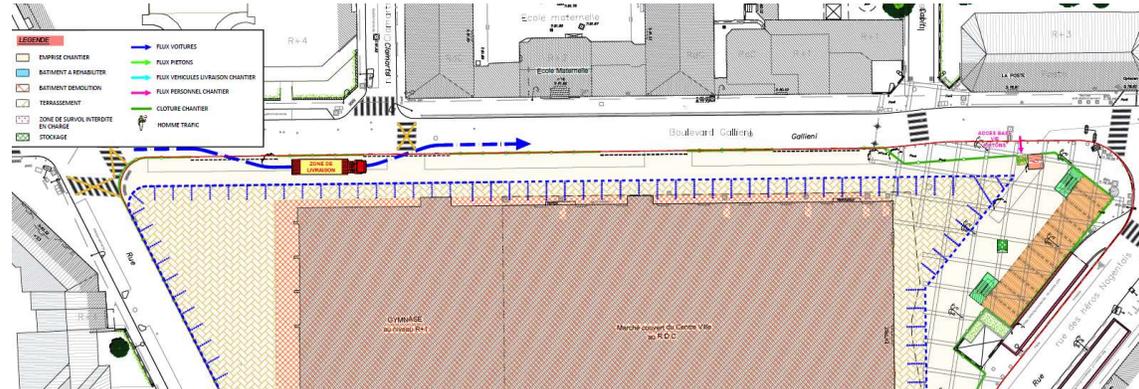
Pendant ces phases, la circulation au parking centre se fait de la même manière qu’avant.

Le Gymnase, la Halle et le parking existant seront déconstruit selon la méthodologie suivante :

- Sécurisation des abords
- Déflocage et la totalité du parking sous-terrain => opération réalisée de façon manuelle et mécanique
- Mise à disposition de nacelles ciseaux

- Finition au jet à haute pression
- Installation de boudins filtrants au niveau de la récupération des eaux pluviales et des eaux usées
- Finition des plateaux au souffleur thermique
- Démolition de la superstructure du marché à l'aide d'une pelle équipée d'une pince. Lors des travaux de démolition, un brumisateur sera mis en place afin d'éviter tout envol de poussières
- Tri des matières de façon mécanique
- Séparation des matériaux
- Rechargement et coltinage des matières
- Démolition du parking sous-terrain à l'aide d'un broyeur
- Séparation des aciers
- Mise en place d'un butonnage provisoire à l'avancement de la démolition des planchers par rondins bois et platines béton tous les 4 ml
- Evacuation des bétons en décharge spécialisée
- Démolition des dallages et fondations existantes à l'aide d'une pelle et nivellement du terrain

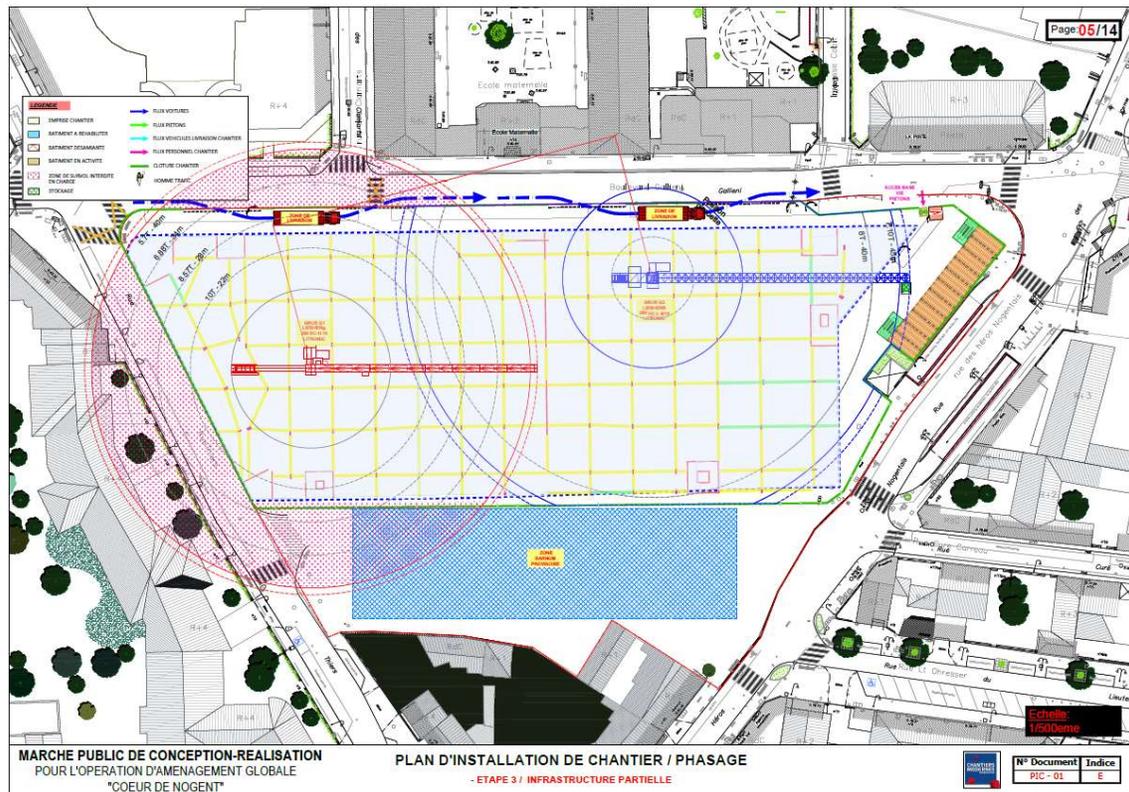
Lors de cette phase, un accès sécurisé au chantier sera mis en place le long du boulevard Gallieni.



Les camions accéderont et sortiront en marche avant, en passant par des portails de chantier.

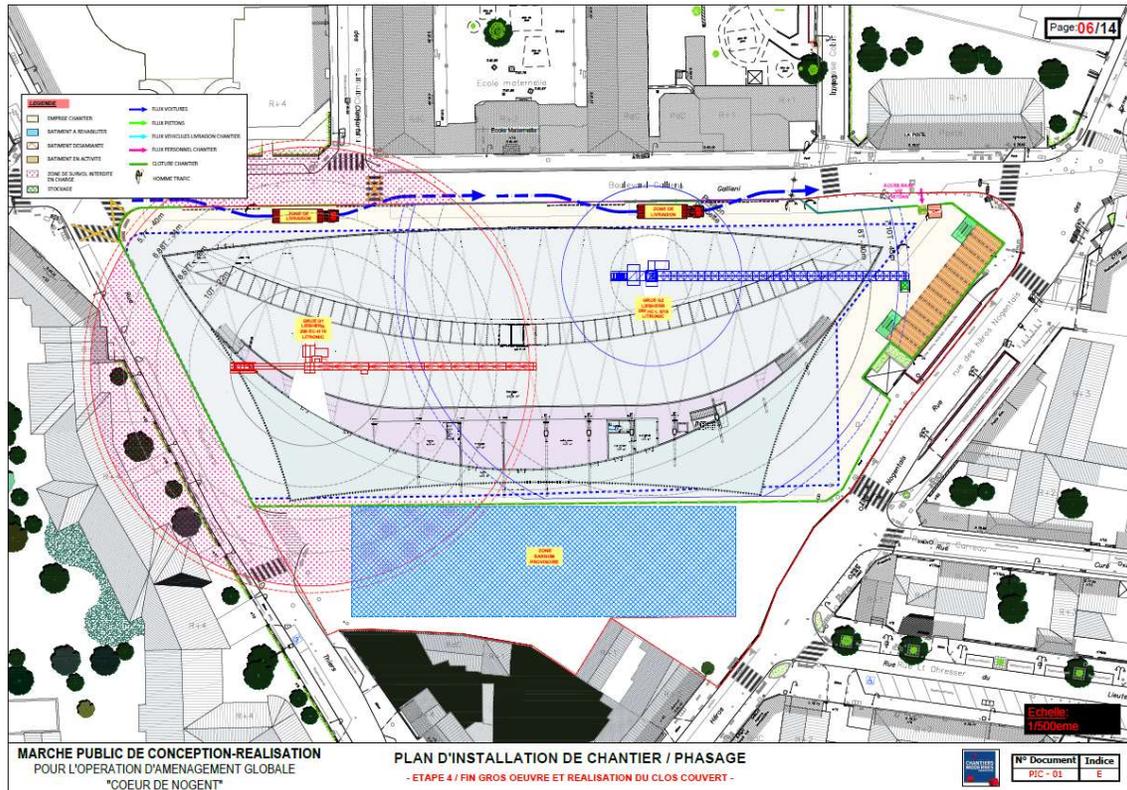
Un homme trafic veillera à ce que les accès et les sorties de chantier se réalisent en sécurité.

## 1.2.4 PHASE 3



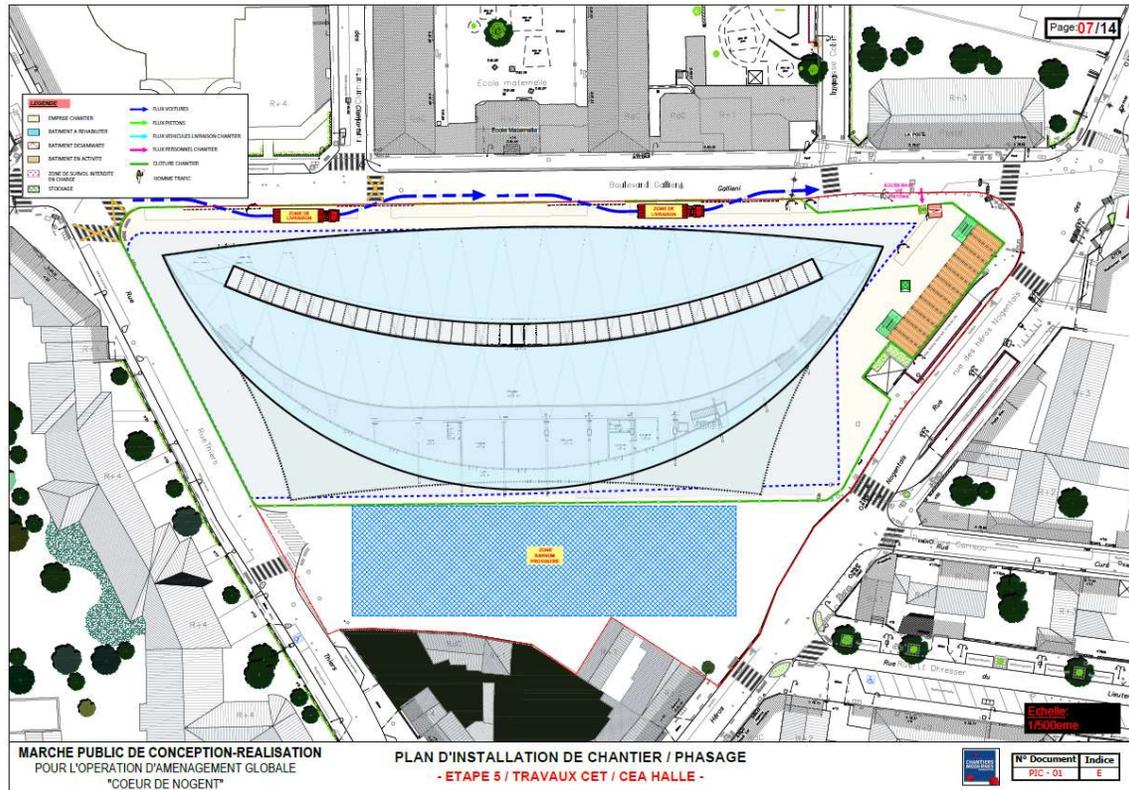
En phase 3, après démolition de l'intégralité de la halle, nous réaliserons les voiles par passes périphériques et monterons les deux grues. Lors des travaux de terrassement, un système de brumisation sera mis en place. Durant cette phase, nous réaliserons les ouvrages d'infrastructure (fondations, GC du parking). Les approvisionnements se feront par le boulevard Gallieni. Les livraisons seront prévues en dehors des horaires de pointe et en dehors de horaires de rentrée et sortie dans l'école maternelle. Des portails de chantier ont été prévus au droit de chaque grue. Les camions rentreront alors dans le chantier par le boulevard Gallieni, marquerons l'arrêt au droit de la zone de déchargement, et repartiront en marche avant par le susdit boulevard. Les grues seront équipées de systèmes d'interdiction de survol en charge en dehors de la limite de la parcelle.

1.2.5 PHASE 4



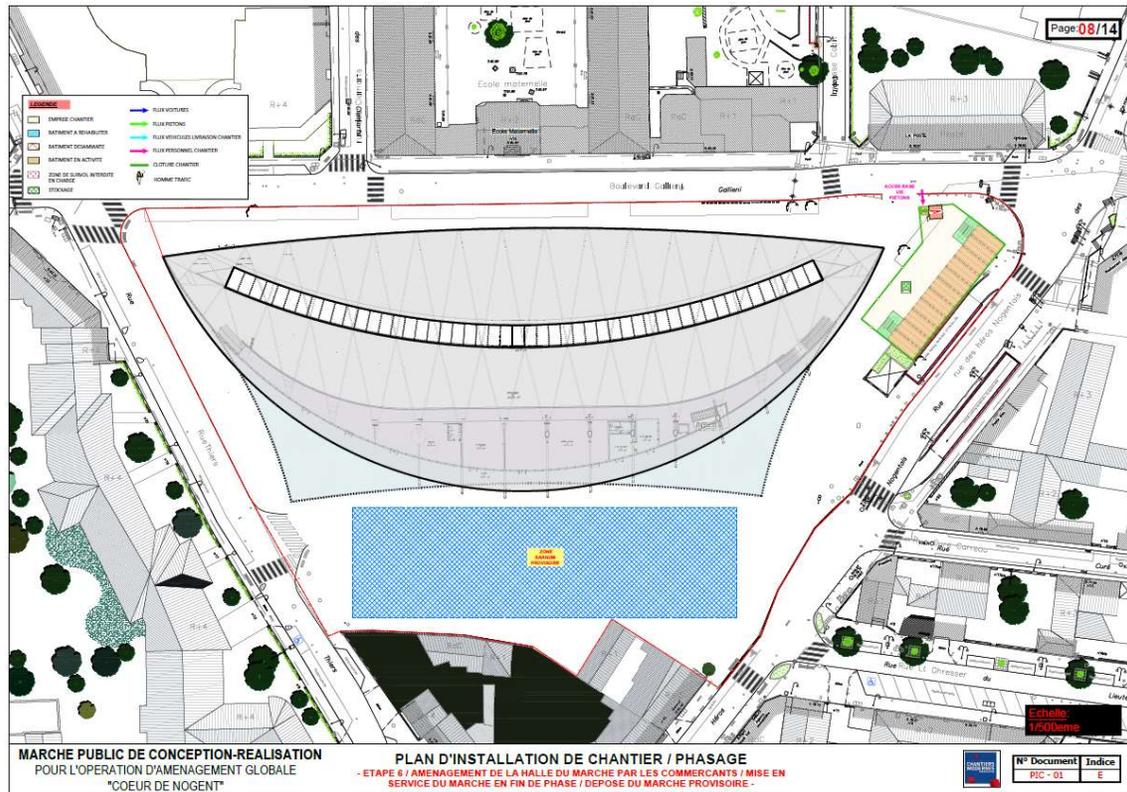
En phase 4, nous finirons les travaux de gros Œuvre et démarrons les travaux du clos couvert : charpente bois, couverture, menuiseries extérieures, étanchéité, serrurerie. Les travaux au droit de la grue 1 étant en avance, nous démarrons la pose de la charpente bois dans le sens : de gauche à droite.

1.2.6 PHASE 5



En phase 5 nous interviendrons sur les corps d'état techniques, les corps d'état architecturaux et les VRD à l'extérieur de la Halle de marché.

1.2.7 PHASE 6



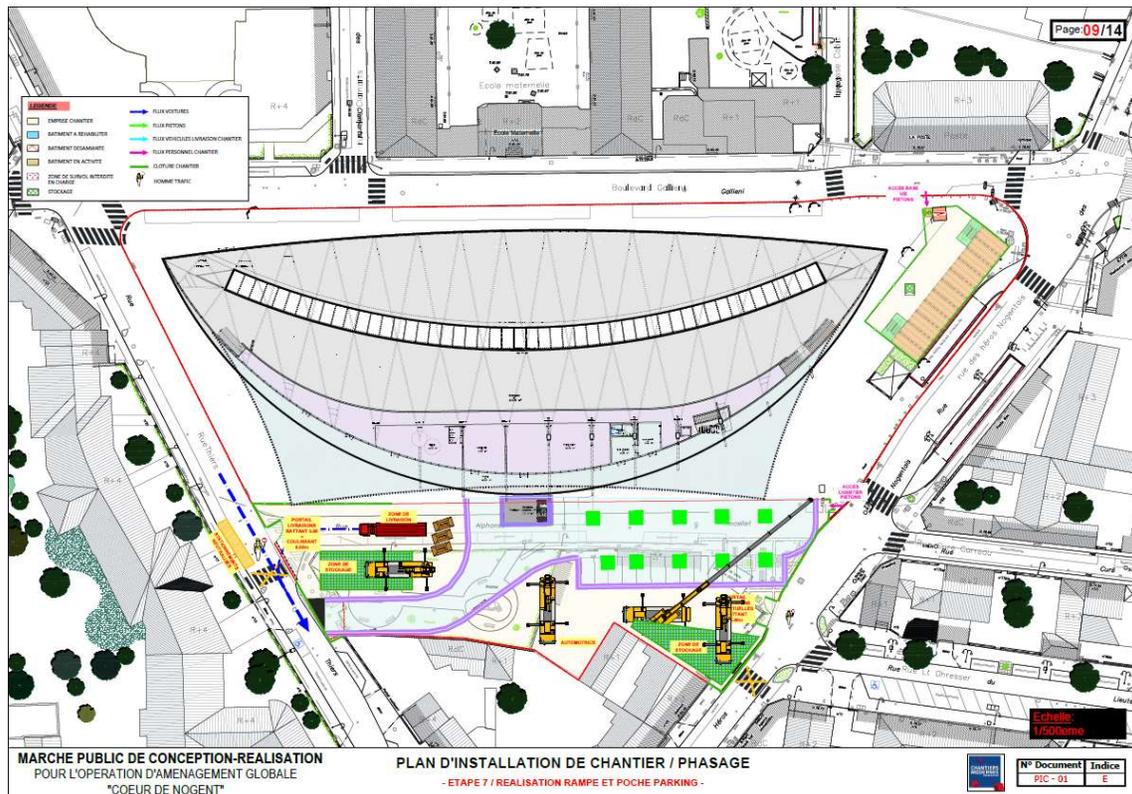
La phase 6 marquera la livraison de la Halle de marché en passant préalablement par les opérations préalables à la réception et les levées des réserves. Après passage de la commission de sécurité et après prononciation de la réception, les commerçants pourront aménager dans le nouveau bâtiment.

Une fois le nouveau bâtiment réceptionné, nous pourrons alors démolir la circulation verticale apparaissant en surface. Un nouvel escalier + ascenseur sera disponible dans le nouveau bâtiment.

La rampe du parking centre pourra alors être également condamnée.

Les barnums provisoires seront démontés.

1.2.8 PHASE 7



La phase 7 sera marquée par la réalisation de la rampe et la poche de parking sous l'îlot Ancellet. Nous installerons préalablement des clôtures de chantier (indiquées en vert sur notre PIC / Phasage) afin de délimiter les zones en chantier des zones accessibles par le public. Concrètement, nous allons commencer par réaliser un terrassement pleine fouille au droit de la future rampe de parking et au droit de l'extension à créer.

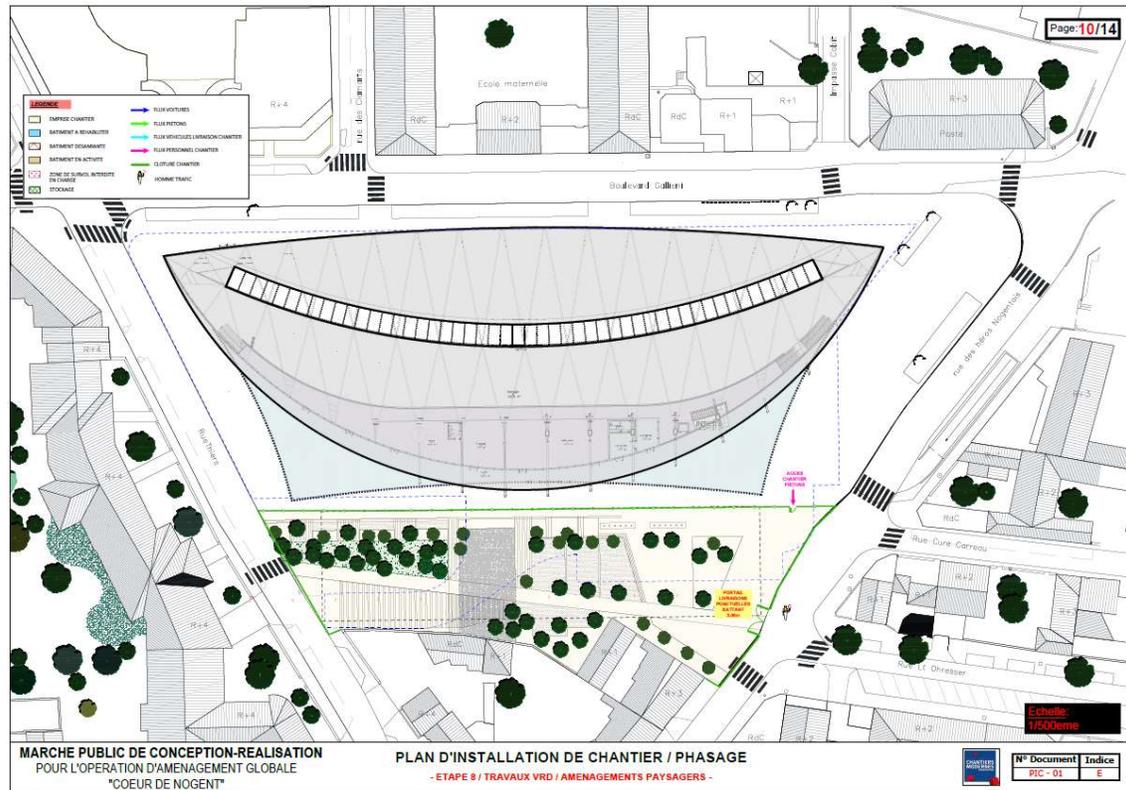
Nous aménagerons plusieurs zones de stockage / livraison durant cette phase. Une première sera positionnée entre la nouvelle halle de marché et la rampe à créer. La deuxième zone sera positionnée en partie SUD du site, au droit des bâtiments démolis sur l'îlot Ancellet. Les zones serviront à livrer les matériaux sur site, à les stocker. Des voies de circulation pour les minipelles, les chariots télescopiques et grues mobiles ont été prévues.

Le marché sera séparé de la nouvelle halle par des clôtures type tôle pleine. L'approvisionnement de la nouvelle halle de marché côté rue Alphonse Ancellet sera alors condamné. Toutefois, la halle de marché sera accessible sur les 3 faces restantes.

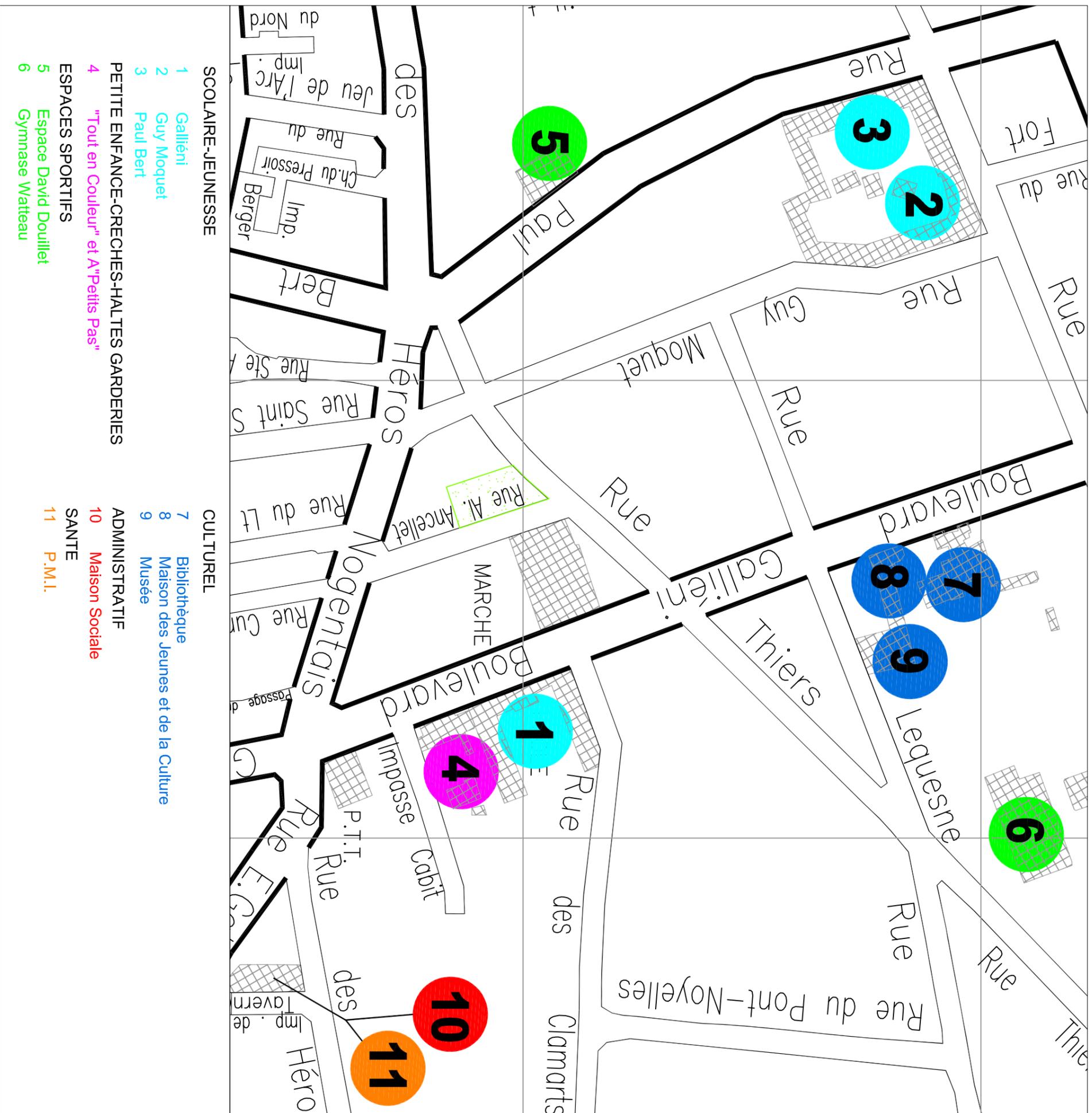
Un homme trafic, présent en permanence sur le site, coordonnera les livraisons et la traversée des passages piétons lors des travaux.

Cette phase prendra fin avec la réalisation de la dalle haute de la poche de parking.

1.2.9 PHASE 8



La phase 8 et la dernière phase, consistera à réaliser les VRD et la pose du mobilier sur les surfaces restantes. Durant cette phase, nous réaliserons l'aménagement paysager au droit l'ancienne circulation verticale et au droit l'ancienne rampe du parking centre. La base vie ainsi que l'ensemble des clôtures de chantier seront déposées à la fin de cette phase.



**SCOLAIRE-JEUNESSE**

- 1 Gailléni
- 2 Guy Moquet
- 3 Paul Bert

**PETITE ENFANCE-CRECHES-HALTES GARDERIES**

- 4 "Tout en Couleur" et A"Petits Pas"

**ESPACES SPORTIFS**

- 5 Espace David Douillet
- 6 Gymnase Watteau

**CULTUREL**

- 7 Bibliothèque
- 8 Maison des Jeunes et de la Culture
- 9 Musée

**ADMINISTRATIF**

- 10 Maison Sociale

**SANTÉ**

- 11 P.M.I.